

## Un seul et même bateau

**Vendredi 22 octobre 2021 - N°366**



*par Hubert Tassin – Président des P.P.*

**A** l'heure où j'écris ces lignes nous ignorons encore la manière dont va se dénouer le mauvais feuilleton de la rupture entre le management du PMU et la gouvernance des sociétés-mères sous l'arbitrage de l'État. Dix jours après un clash provoqué par le Directeur Général du PMU devant les représentants syndicaux, c'est, en tout état de cause, l'occasion de rappeler quelques principes intangibles fondés sur la réalité juridique et sur le fonctionnement normal de notre institution dont le PMU, ses monopoles et autorisations, sont des pièces majeures.

### Le PMU au sein de notre Institution

Dans une communication orchestrée avec le talent de communicant qu'on lui connaît, Cyril Linette, qui dirige notre GIE depuis trois ans et demi a affirmé, en s'opposant aux sociétés de courses sur un projet immobilier, vouloir redonner au PMU toute sa place et la fierté que les salariés doivent ressentir d'appartenir à une entreprise à part entière. Qui pourrait rejeter ces objectifs ?

Par son chiffre d'affaire, par sa notoriété, par son rôle dans une politique d'aménagement des territoires, par ce qu'il rapporte au budget de l'État, le PMU qui gère

les autorisations données aux sociétés de courses compte indiscutablement. Je n'ai jamais entendu les dirigeants des sociétés de courses le contester. Au contraire. Cette fierté qu'évoque Cyril Linette n'est pas seulement celle des salariés mais de l'ensemble des acteurs de l'Institution des courses. Ce n'est pas rien de posséder et de faire fonctionner par les courses une des marques grand public qui dispose d'une des notoriétés spontanées parmi les plus citées par les Français.

Cyril Linette a semblé contester le fait que le PMU appartienne aux sociétés de courses, pour revendiquer pour lui une autonomie. C'est contraire à la réalité. Le PMU est un GIE des sociétés de courses. Les textes prévoient en outre – et fonctionnement exceptionnel pour un GIE - d'associer l'État à la gouvernance du PMU à travers la participation au Conseil d'Administration de 4 représentants des ministères du Budget et de l'Agriculture, soit autant que ceux du Trot et du Galop réunis. Le Directeur Général est ainsi chargé de mettre en œuvre la politique arrêtée par son Conseil d'Administration. S'y opposer une fois une décision prise est inconcevable en dehors des instances qui sont faites pour cela, y compris bien sûr pour revoir une option stratégique. En 2018, le Conseil avait ainsi, sur proposition de Cyril Linette, annulé une décision de réforme du Quinté + qu'il avait adoptée, pour finalement en mettre une autre en place sur un projet de pari qui se voulait « résolument classique ».

Ces précisions n'ont rien d'infamant pour le PMU et ne diminuent en rien le rôle primordial de son Directeur Général. Chacun a pu constater -M. Linette le premier - que je considère que les débats contradictoires et argumentés permettent d'aboutir à de meilleures décisions. Mais ces débats doivent servir une décision

qui passe finalement par les instances car il s'agit bien de les convaincre d'aller dans telle ou telle direction. Et la meilleure solution pour le manager et mandataire social n'est certainement pas de commencer par opposer les salariés aux administrateurs et de faire exploser un conflit sur la place publique de manière brutale et sans préavis. C'est pourtant ce qui est arrivé il y a dix jours à l'occasion d'une réunion avec les syndicats du Trot, du Galop et du PMU, sur le sujet évidemment à cadrer précisément, d'un projet immobilier commun.

## Il ne peut y avoir qu'une seule stratégie, commune et solidaire

Nos filières traversent des moments très difficiles. La loi de 2010 d'ouverture du marché des jeux a provoqué de nombreux déséquilibres dont les effets vont croissant. Avec d'autres membres du Comité de France Galop et à l'initiative du CIFCH qu'anime avec enthousiasme Martine Fasquelle, j'ai rencontré ces derniers jours des parlementaires. J'ai profité de l'occasion pour demander l'activation de la clause «de revoyure» qui figure dans la loi. Elle doit permettre un débat parlementaire utile sur l'équilibre des filières tel que prévu par le législateur. Mais comment imaginer se présenter devant les représentants de l'État en ordre dispersé, avec une communication confuse, mettant en avant des stratégies différentes voire contradictoires ?

Les dirigeants du PMU ne sont en aucun cas de simples exécutants. Ils ne l'ont jamais été, exprimant avec conviction la ligne qu'ils avaient définie. Mais pour ce faire, ils utilisaient le canal -évident- du Conseil d'Administration et celui de l'Assemblée Générale, en n'hésitant pas non plus à associer les instances des sociétés de courses. J'ai ainsi souvenir de plusieurs réunions communes du Trot et du Galop pour entendre et débattre avec Philippe Germond

(président du PMU de 2009 à 2014). Mais on ne peut imaginer une opposition publique entre les sociétés-mères et leur bras armé qu'est le PMU. Et dans le cas d'une opposition stratégique ou patrimoniale les administrateurs et, en l'espèce les Comités des deux sociétés-mères à la majorité qualifiée, tranchent et le Directeur Général doit se soumettre ou se démettre.

## Confiance

Devant le conflit qui a été ouvert, on ne peut pas imaginer que le partenariat entre les présidents des sociétés-mères et le « patron » du PMU puisse se poursuivre en l'état. Il ne peut avoir entre les administrateurs et le Directeur Général qu'un climat de solidarité et de confiance. Aujourd'hui, comme observateur extérieur d'une institution que je connais bien, il est clair que la confiance est rompue.

Elle est rompue entre les administrateurs et Cyril Linette ce qui signifie qu'elle est rompue entre Cyril Linette et les acteurs des courses qui sont les membres des associations que sont les deux sociétés-mères. J'ai eu l'occasion de dire lors du dernier Comité de France Galop que certaines des questions posées à propos de l'organisation dans l'immeuble Themis des Batignolles par Cyril Linette peuvent être pertinentes. Elles peuvent d'autant plus l'être qu'elles peuvent rejoindre des interrogations posées par les salariés et qu'on ne peut balayer d'un revers de la main. Ce n'est pas forcément le fond qui est en cause, mais la forme, le procédé, le sentiment de trahison que nous ressentons vis-à-vis des acteurs des filières.

Nous sommes tous dans le même bateau. Nous avons le droit -et le devoir de débattre- sur la direction à prendre. Mais c'est solidaires que nous devons affronter les défis qui sont devant nous.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr).*